

Septembre 2000

Québec, le 25 septembre 2000

Monsieur Gilles Lapointe  
Directeur des études  
Cégep de Saint-Félicien  
1105, boul. Hamel, C.P. 7300  
Saint-Félicien (Québec) G8K 2R8

**Objet : Deuxième suivi apporté au rapport d'évaluation du programme de *Sciences humaines* (DEC)**

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 18 septembre 2000, des mesures prises par le Cégep de Saint-Félicien et le Centre d'études collégiales à Chibougamau depuis le mois de mai 1999 pour donner suite aux rapports d'évaluation du programme de *Sciences humaines*.

Pour le Cégep de Saint-Félicien, le rapport d'évaluation comportait deux recommandations ayant trait à la cohérence et à la gestion du programme et pour lesquelles la Commission lui demandait de lui faire part des actions réalisées depuis le dépôt d'un premier bilan. La première portait sur le développement d'une vision commune du programme et la seconde visait la mise en place d'un mécanisme officiel et efficace qui favorise la gestion concertée des deux profils de telle sorte que soit mis en œuvre un seul programme de *Sciences humaines*.

Les travaux d'un groupe de travail, formé de représentants des départements de Sciences humaines et de Techniques administratives, ont conduit à l'élaboration d'un plan d'action contenant des propositions répondant aux deux recommandations de la Commission. Ainsi, la désignation d'un des départements à titre de répondant pour les deux profils et qui assumera le leadership pédagogique clarifie la situation. Le partage des responsabilités entre les instances concernées devrait faciliter les activités de gestion du programme. La mise sur pied d'un comité de programme, d'un comité responsable de la mise en œuvre du plan d'action et la tenue de réunions interdépartementales contribueront à la concertation.

La nature des questions qui devront être examinées conjointement, telles que les cours multidisciplinaires, les outils de communication, l'harmonisation éventuelle des politiques des deux départements, favorise le développement d'une vision commune du programme. Enfin, le rapprochement physique des deux départements devrait créer des conditions propices aux échanges entre les divers intervenants.

Les mesures proposées au plan d'action et la stratégie de réalisation qui s'y rattache témoignent des progrès réalisés dans le rapprochement des départements et de la volonté d'assurer une gestion concertée des deux profils. Ces mesures s'ajoutent à celles déjà prises et répondent bien aux recommandations.

Par ailleurs, la Commission avait demandé au Centre d'études collégiales à Chibougamau d'examiner la pertinence d'offrir le profil «Économie et gestion». Les résultats obtenus à un sondage effectué auprès des étudiants ont amené le Centre à maintenir son offre. La Commission note que la faible demande pour ce profil a fait en sorte qu'aucun étudiant ne s'est inscrit depuis trois ans. Elle considère que le Centre a pris les mesures nécessaires pour répondre à cet aspect d'une recommandation qu'elle lui avait formulée.

En conclusion, la Commission reconnaît que le Cégep de Saint-Félicien et le Centre d'études collégiales à Chibougamau ont pris des mesures pertinentes pour rendre encore meilleure la qualité du programme de Sciences humaines. Elle signale les efforts consentis par les enseignants et la Direction.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer